



www.fnh.org

6 rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt · Tél. : 01 41 22 10 70 · Fax : 01 01 41 22 10 99 · fnh@fnh.org

Boulogne-Billancourt, le 28 / 10 / 2009

ECOGINE.ORG
COMPTABILITE SERVICE
4 AV DU RECTEUR PIRONNEAU
APP 122
44300 NANTES

Un grand merci pour votre don !

Chers amis de la Fondation,

Vous soutenez activement nos actions d'éducation à l'environnement, je tiens à vous remercier très sincèrement.

Nous avons besoin de votre générosité pour créer et amplifier nos actions de sensibilisation et de mobilisation aussi bien au niveau individuel que collectif.

Notre objectif : limiter l'impact de l'Homme sur notre environnement afin de léguer à nos enfants une Terre viable.

Nous vous proposons de suivre l'actualité de la Fondation sur son site portail www.fnh.org ainsi que de prendre connaissance de nos rapports d'activité (rubrique présentation).

En espérant pouvoir compter sur votre fidélité, ensemble, continuons de nous mobiliser.

Écologiquement votre,

Conserver précieusement ce reçu fiscal. À joindre lors de votre prochaine déclaration d'impôts.

Reçu dons aux œuvres

Numéro d'ordre : RF034709

Donateurs n° 905593

Nom : **ECOGINE.ORG - COMPTABILITE SERVICE**
Adresse : 4 AV DU RECTEUR PIRONNEAU APP 122
CP : 44300 NANTES

Bénéficiaire des versements

Nom : Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
Adresse : 6 rue de l'Est – 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 1er août 1996 publié au journal officiel du 6 août 1996.

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôts, la somme de : **500,00 € (CINQ CENT EUROS)**

Objet : Soutenir l'ensemble des actions d'éducation à l'environnement de la Fondation

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts.

Forme du don : Déclaration de don manuel
Nature de don : Numéraire
Date du paiement : 06 / 10 / 2009
Mode de versement : Par chèque bancaire ou postal

Nicolas Hulot
Président